

INFOS MIGRATIONS

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES IMMIGRÉS EN 2016

Les immigrés sont fortement présents aux frontières et dans les zones économiquement attractives du territoire, notamment l'Île-de-France. Des différences existent selon les pays d'origine. En revanche, l'acquisition de la nationalité française et la durée de présence sur le territoire ne semblent pas avoir d'impact spécifique sur la concentration des immigrés sur le territoire.

Loreline Court, DSED

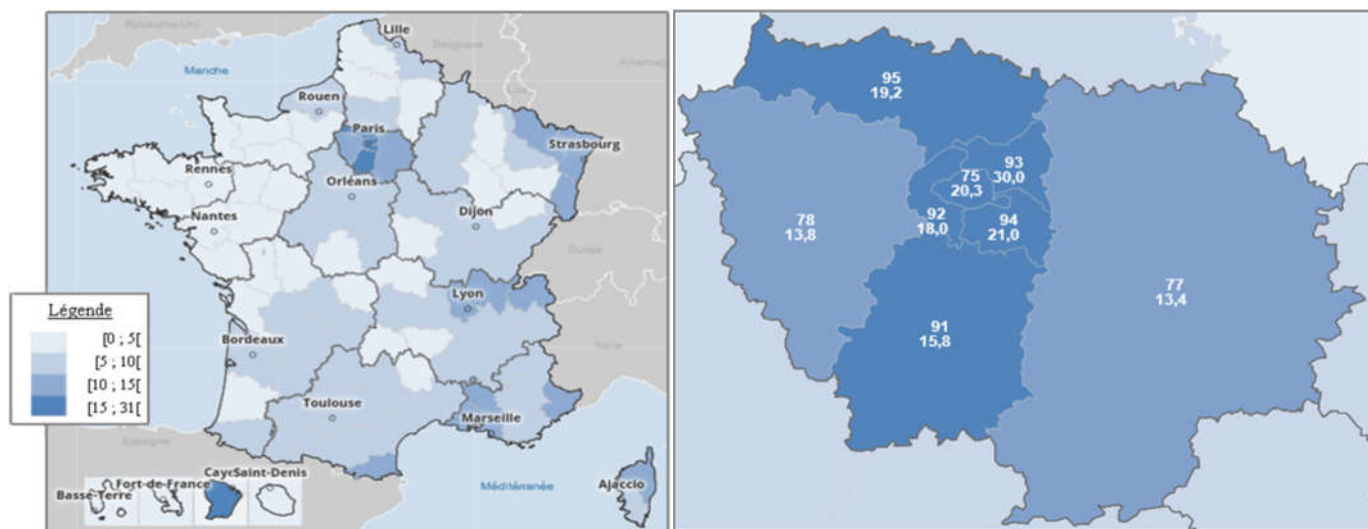
En 2016, d'après le recensement de la population (**Source**), 9,4 % de la population résidant en France hors Mayotte est née étrangère à l'étranger. Cela représente 6,22 millions d'immigrés dont 2,42 de nationalité française (**Définition**). La répartition territoriale de ces immigrés n'est pas homogène, et parfois différente de la répartition du reste de la population.

Une présence immigrée inégale selon les départements

La part d'immigrés parmi la population résidant dans les départements varie entre 2,2 % (Cantal) et 30,7 % (Guyane). Dans un département sur trois, elle est inférieure à 5 %. Elle est supérieure à 15 % dans sept départements, tous situés en Ile-de-France ainsi qu'en Guyane.

La part des immigrés est particulièrement importante dans les départements bénéficiant de l'attractivité économique du Grand Paris, de la métropole de Lyon ainsi que de la métropole d'Aix-Marseille-Provence (**figure 1**). L'Île-de-France est la région de France métropolitaine où la proportion d'immigrés dans la population est la plus élevée. Les huit départements de la région figurent dans la liste des dix

1 Part des immigrés parmi les habitants des départements en 2016 (%)



Champ : France, hors Mayotte.

Lecture : La part des immigrés parmi les habitants du Rhône est de 12,4 %.

Source : RP2016 (exploitation principale), Insee.

premiers départements en terme de part de la population immigrée. Cependant, au sein de l'Île-de-France, les différences sont importantes : l'amplitude est de 17 points passant de 13,4 % d'immigrés en Seine-et-Marne à 30,0 % en Seine-Saint-Denis.

Ainsi, si l'Île-de-France concentre une part importante de la population générale (18 %), l'effet est fortement accentué pour la population immigrée de France avec 37 % des immigrés qui y vivent. Le même phénomène est observable, bien que dans une moindre mesure, pour plusieurs départements économiquement attractifs (figure 2).

La part des immigrés dans la population est également élevée dans plusieurs départements frontaliers : à la frontière allemande (11,0 %) avec les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; à la frontière suisse avec la Haute-Savoie (12,4 %), à la frontière italienne avec les Alpes-Maritimes (14,2 %) ou encore à la

frontière espagnole avec les Pyrénées-Orientales (10,3 %) [1].

Enfin, en Guyane, trois habitants sur dix sont immigrés. Ce territoire, qui a le statut de département mais aussi de région, est celui où la présence immigrée est la plus forte, avec la Seine-Saint-Denis. Il devance de 11,5 points l'Île-de-France [2]. La très grande majorité de ces immigrés sont d'origines brésilienne ou surinamienne. De plus, 21,6 % des immigrés d'origine américaine (Amérique du Sud et du Nord) en France vivent en Guyane.

Les immigrés sont peu nombreux dans une majorité de départements

A l'inverse, certains départements hébergent peu d'immigrés, notamment dans l'ouest de la France. En Bretagne par exemple, peut-être en raison de son absence de frontière terrestre, les immigrés représentent seulement 3,6 % de la population en 2016 contre 9,4 % pour la France entière. Cette

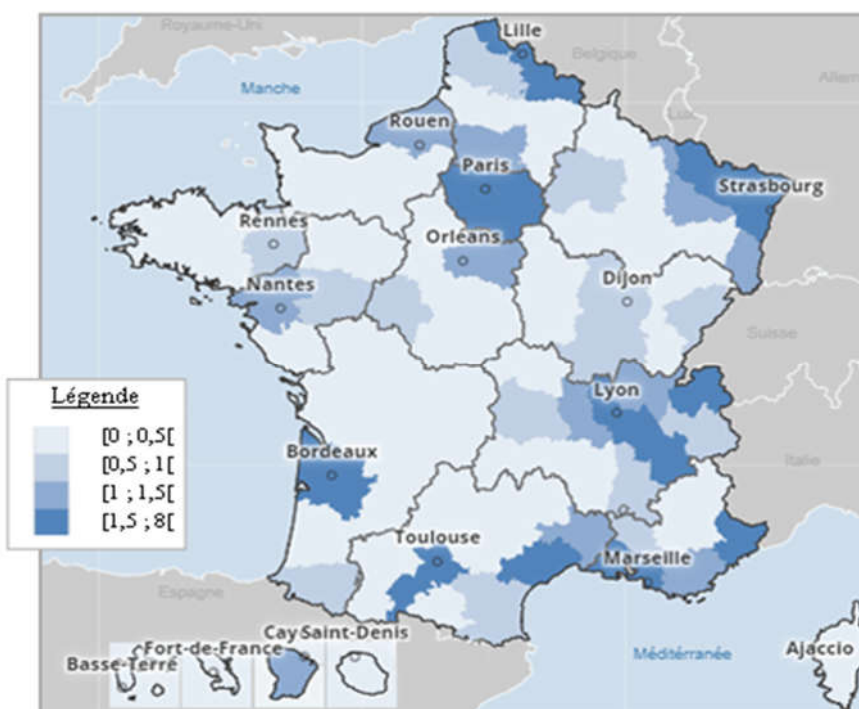
région est pourtant attractive selon les indicateurs économiques usuellement utilisés : relativement aux autres régions françaises, en 2016, le taux de chômage y est faible [3] et le taux de pauvreté est le plus bas de France [4]. Même dans le pôle urbain d'attractivité de Rennes, on compte relativement peu d'immigrés dans la population. Les autres départements de l'Ouest, notamment ceux des régions Pays de Loire et Normandie, suivent ce même schéma. En dehors des métropoles (Rouen, Nantes, Bordeaux), les immigrés sont particulièrement peu nombreux. Plus au nord, dans le Pas-de-Calais, on compte plus d'immigrés, mais la population est aussi plus nombreuse et la part d'immigrés reste faible par rapport au reste de la métropole. Le Cantal, la Manche et la Vendée sont les trois départements métropolitains avec la plus faible part d'immigrés dans leur population (moins d'un habitant sur quarante). Dans ces départements peu peuplés, le nombre d'immigrés est également très bas. Ils présentent tous les trois des taux de chômage compris entre 5 et 6 % en 2016.

La Réunion et la Martinique, deux départements d'Outre-Mer insulaires, ont des parts d'immigrés parmi les plus faibles (respectivement 2,3 % et 2,5 % d'immigrés). En Guadeloupe, la part des immigrés dans la population est deux fois plus élevée (4,9 %). Ceci résulte de la proximité avec Haïti. Les immigrés originaires d'Haïti représentent 57 % de la population immigrée du département.

Le pays d'origine, un facteur explicatif de la répartition de la population immigrée

Parmi les immigrés résidant en France, 2,75 millions sont originaires d'Afrique dont 1,80 million du Maghreb, 2,20 millions sont originaires d'Europe, 0,90 million d'Asie et 0,35 million d'Amérique ou d'Océanie. La population

2 Répartition des immigrés par département en 2016 (en %)



Champ : France, hors Mayotte.

Lecture : 3 % des immigrés en France habitent dans le Rhône.

Source : RP2016 (exploitation principale), Insee.

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES IMMIGRÉS EN 2016

3 Parts des dix premières origines parmi les immigrés (en %)

Rang	Pays d'origine	Part parmi les immigrés
1	Algérie	12,7
2	Maroc	11,9
3	Portugal	10,0
4	Italie	4,6
5	Tunisie	4,3
6	Turquie	4,0
7	Espagne	4,0
8	Royaume-Uni	2,4
9	Allemagne	1,9
10	Belgique	1,9
Autres pays d'origine		42,4

Champ : France, hors Mayotte.

Lecture : Les immigrés d'origine italienne représentent 4,6% des immigrés en France.

Source : RP2016 (exploitation principale), Insee.

immigrée en France est principalement originaire de quelques pays : les trois premiers (Algérie, Maroc, Portugal) regroupent près de 35 % des immigrés, soit 2,1 millions d'habitants autant que les 15 suivants (figure 3).

Les liens historiques ou géographiques ont souvent un impact sur le lieu d'implantation de la population d'origine étrangère venue s'installer en France. Les immigrés d'origine espagnole se retrouvent principalement en Occitanie quand ceux d'origine italienne résident principalement dans le sud-est de la France. De la même façon, les immigrés venant de Turquie vivent souvent à proximité de la frontière allemande, notamment en raison du lien économique entre ces deux pays depuis la signature de l'accord migratoire de 1961 qui facilite l'accès aux titres de séjour pour les travailleurs originaires de Turquie et a un effet important sur le nombre d'immigrés turcs en Allemagne à partir des années 1970 [5]. Les immigrés issus du Maghreb, bien que sans frontière terrestre avec la France, sont nombreux autour de Marseille, premier port de France sur la Méditerranée, pour des

raisons historiques depuis les années 1960 [6]. Enfin, les immigrés d'origine britannique s'installent plus souvent en Bretagne, notamment à l'occasion de l'achat de résidences secondaires effectué par anticipation de leur retraite, ceux-ci venant alors s'installer dans les régions côtières françaises [7].

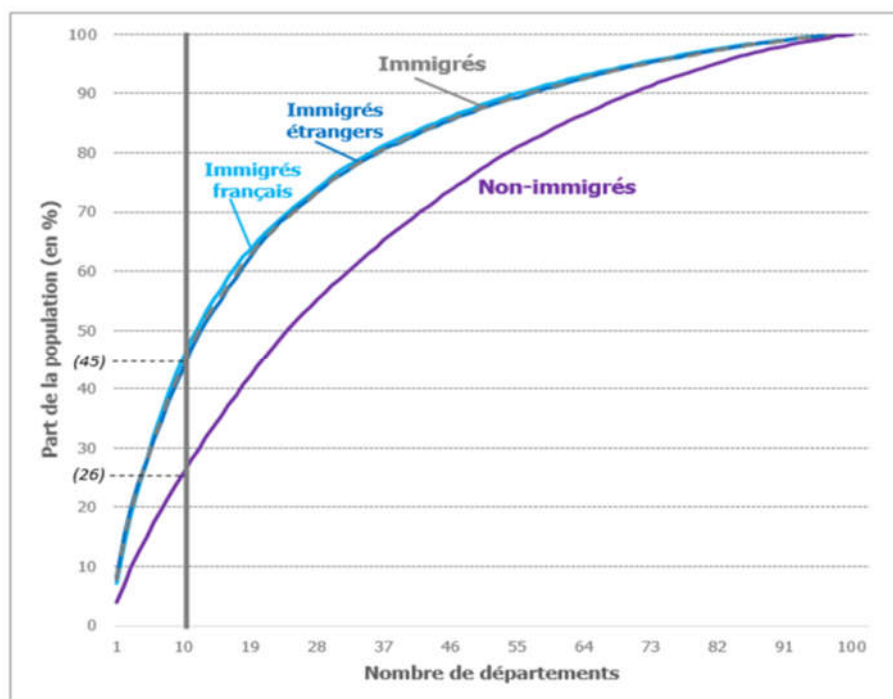
Si les immigrés sont plus concentrés sur le territoire que les non-immigrés, leur degré de concentration n'est pas la même selon l'origine. Les immigrés d'origines africaine ou asiatique sont les plus concentrés sur le territoire : dix départements regroupent plus de la moitié de la population immigrée de ces origines-là. Ils sont regroupés autour de grandes villes comme Toulouse, Bordeaux, Paris ou Lyon et moins présents aux frontières européennes. Les immigrés d'origine européenne sont plus concentrés que les personnes non immigrées mais moins

que ceux d'autres origines : dix départements français représentent 35 % de la population immigrée originaire d'Europe contre 27 % de la population non immigrée. Cela s'explique car ils résident dans les grandes villes attractives ainsi que près des frontières. La répartition des immigrés d'origine américaine est difficilement interprétable par ce prisme géographique pour deux raisons. D'une part, les immigrés de ces origines sont beaucoup moins nombreux en France donc peu comparables avec ceux des autres continents. D'autre part, la Guyane biaise les résultats. Ce département seul représente plus de 20 % de la population sud-américaine en France.

L'acquisition de la nationalité française ne modifie pas le comportement résidentiel

Quatre immigrés sur dix ont acquis la nationalité française depuis leur arrivée en France. En moyenne, un immi-

4 Concentration spatiale des immigrés français et étrangers



Champ : France, hors Mayotte.

Lecture : Les 10 départements dans lesquels les immigrés sont les plus nombreux regroupent 45 % de la population immigrée de France. Les 10 départements les plus peuplés par les non-immigrés regroupent 26 % des non-immigrés.

Source : RP2016 (exploitation principale), Insee.

gré obtient la nationalité française 12 ans après son arrivée en France [8]. L'acquisition de la nationalité française ne semble pas avoir d'impact sur la concentration des individus (figure 4). Autrement-dit, les immigrés devenus français ne sont ni plus ni moins regroupés sur le territoire que les immigrés étrangers. De plus, de manière générale, les immigrés résident dans les mêmes départements avant et après l'acquisition de la nationalité.

Tout comme le fait d'être devenu français, l'ancienneté de présence en France n'a pas d'impact sur la concentration des immigrés sur le territoire. Par exemple, les immigrés vivant en France depuis au moins 20 ans sont tout autant concentrés sur certains départements que les immigrés présents depuis moins de 5 ans.

Les immigrés sont pourtant plus mobiles que les personnes non immigrées : 6 % des immigrés ont changé de département de résidence l'année précédant le recensement contre 4 % des non-immigrés. Cependant, la majorité de ces déménagements s'effectue au sein d'un même département ou entre départements ayant déjà une forte concentration d'immigrés. Ainsi, malgré une plus forte mobilité durant leur vie, les immigrés restent très concentrés sur peu de départements, quelle que soit leur durée de présence en France.

Définitions

Immigré : individu résidant en France et né étranger dans un pays étranger. Un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Source utilisée

Le recensement de la population de 2016 (RP2016), cumul de cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2014 et 2018, est réalisé par l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee). Les variables d'origine (pays de naissance), de nationalité actuelle, de nationalité à la naissance, lieu de résidence actuel et lieu de résidence antérieur sont mobilisées dans cette étude.

Les résultats portent sur la France, hors Mayotte. Cela comprend donc les 96 départements de la France métropolitaine ainsi que les quatre départements d'outre-mer : la Guyane, la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. Le recensement à Mayotte se fait tous les 5 ans de manière exhaustive et non par enquête.

Les taux de chômage cités dans le texte sont issus de l'enquête emploi en continu (2016).

Pour en savoir plus

[1] **Grcic S., Kelhetter D., Rivière S.**, « Les immigrés vivent plus souvent le long de la frontière et dans les grands pôles urbains », *Insee Analyses Grand-Est* n°14, juillet 2016.

[2] **Mainguené A.**, « « En 2010 comme en 1990, des disparités régionales de la présence et de l'origine », *Infos Migrations* n° 82-83, avril 2016 .

[3] **Gotard L.**, « Chômage et politique d'emploi - Amélioration du marché du travail », *Insee Conjoncture Bretagne*, n°15, mai 2017.

[4] **Lesage E., Barillet Y.**, « Pauvreté et précarité en Bretagne », *Insee Dossier Bretagne*, n°3, juin 2018 ».

[5] **Luft S.**, « Die Anwerbung türkischer Arbeitnehmer und ihre Folgen », Bundeszentrale für politische Bildung, Août 2014, consulté sur : <https://www.bpb.de/internationales/europa/tuerkei/184981/gastarbeit>.

[6] **Crivello M.**, « Marseille et ses migrations », *Parcours thématique*, Institut national de l'audiovisuel, consulté sur :

<https://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/parcours/0002/marseille-et-ses-migrations.html>.

[7] **Auzet L., Maillochon A., Tiercin Le Meur S.**, « « Les immigrés en Bretagne : des profils qui se diversifient fortement », *Insee Analyses Bretagne* n°19, mai 2015.

[8] **Bouvier G., Coirier E.**, « L'acquisition de la nationalité française des immigrés : quels déterminants ? », *Infos migrations* n°85, juin 2016.